

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VILLE DE THIAN**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Date de séance : Dimanche 22 mars 2026**

Date de la convocation : mardi 17 mars 2026

Date de l'affichage : mardi 17 mars 2026

Nombre de conseillers	En exercice :	23
	Présents :	23
	Votants :	23

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars à dix heures trente, le Conseil Municipal de Thiant, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Salle du conseil, rue Anatole France à THIAN, sous la Présidence de Monsieur Jean Louis DANGLETERRE (Doyen)

Présents: **Monsieur Jimmy Laurent, Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE, Monsieur Jean-Michel HARBONNIER, Madame Pauline LEROY, Monsieur Philippe LEBRUN, Madame Nathalie SOURISSE, Monsieur Jean-Louis DANGLETERRE, Madame Laetitia BATAILLE, Monsieur Raphael BALBONA, Madame Virginie LARIVE, Monsieur Frédéric MASCLET, Madame Emilie LEBRUN, Monsieur Pascal LION, Madame Sana DELROT, Monsieur Alain DUPONT, Madame Annie COLEAU, Monsieur Sébastien FRANCOIS, Madame Marie-Blanche LEDUC, Monsieur Laurent CORBIER, Madame Catherine BRABANT, Monsieur Philippe WAELKENS, Madame Lucie LUCI, Monsieur Jean-Noël POTTIEZ**

Absents : MM. XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Objet : Fixation du nombre des adjoints au Maire

En cas de renouvellement intégral du Conseil Municipal, l'élection des Adjoints suit, en règle générale, immédiatement l'élection du Maire, après que le Conseil Municipal ait délibéré sur le nombre d'Adjoints.

Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal. (Article L2122-1)

Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. (Article L2122-2)

Soit pour la commune de Thiant $23 \times 30\% = 6.9$ soit 6 adjoints maximum

Le Maire nouvellement élu propose de fixer le nombre à 6 Adjoints et 3 conseillers délégués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DECIDE à l'unanimité de fixer à six le nombre des Adjoints au Maire de la Commune.

Fait et voté en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jimmy LAURENT